

## DOCUMENT A/L.182

**Australie, Belgique, Canada, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Grèce, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Turquie, Union Sud-Africaine : projet de résolution**

[Texte original en anglais]  
[7 décembre 1954]

[Texte adopté sans changement par l'Assemblée générale. Voir ci-après A/RESOLUTION/247]

## DOCUMENT A/RESOLUTION/247

## [Résolution 906 (IX)]

**Résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa 509<sup>e</sup> séance plénière, le 10 décembre 1954**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* la question inscrite à l'ordre du jour sur la proposition des Etats-Unis d'Amérique agissant en qualité de Commandement unifié, et relative à onze membres des forces armées des Etats-Unis placées sous le Commandement des Nations Unies, qui ont été faits prisonniers par les forces chinoises alors qu'ils exécutaient, le 12 janvier 1953, une mission du Commandement des Nations Unies,

*Rappelant* les dispositions de l'article III de la Convention d'armistice de Corée (S/3079), relatives au rapatriement des prisonniers de guerre,

1. *Déclare* que la détention et l'emprisonnement de ces onze aviateurs américains appartenant aux forces du Commandement des Nations Unies, dont il est question au document A/2830, et la détention de toutes autres personnes relevant du Commandement des Nations Unies qui ont été faites prisonnières et désirent

être rapatriées, constituent une violation de la Convention d'armistice de Corée;

2. *Réprouve*, comme étant contraires à la Convention d'armistice de Corée, le procès et le jugement de prisonniers de guerre qui ont été détenus illégalement après le 25 septembre 1953;

3. *Prie* le Secrétaire général de chercher, au nom des Nations Unies, à obtenir, conformément à la Convention d'armistice de Corée, la mise en liberté de ces onze membres des forces du Commandement des Nations Unies, ainsi que de toutes autres personnes relevant du Commandement des Nations Unies qui ont été faites prisonnières et sont encore détenues;

4. *Prie* le Secrétaire général de faire à cette fin des efforts soutenus et sans relâche, en employant les moyens qu'il jugera les plus appropriés, et de rendre compte à tous les Membres, le 31 décembre 1954 au plus tard, des progrès qu'il aura accomplis.

**DÉCISION PRISE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

A sa 509<sup>e</sup> séance plénière, le 10 décembre 1954, l'Assemblée générale a adopté le projet de résolution présenté par l'Australie, la Belgique, le Canada, la Colombie, les Etats-Unis d'Amérique, l'Ethiopie, la France, la Grèce, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Thaïlande, la Turquie et l'Union Sud-Africaine (A/L.182). Pour le texte définitif, voir ci-dessus A/RESOLUTION/247.

## DOCUMENT A/2891

**Rapport provisoire du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 906 (IX)**

[Texte original en anglais]  
[30 décembre 1954]

1. A sa 509<sup>e</sup> séance plénière, tenue le 10 décembre 1954, l'Assemblée générale a adopté la résolution 906 (IX) par laquelle elle priait le Secrétaire général de chercher, au nom des Nations Unies, à obtenir, conformément à la Convention d'armistice de Corée, la mise en liberté de onze membres des forces du Commandement des Nations Unies, ainsi que de toutes autres per-

sonnes relevant du Commandement des Nations Unies qui ont été faites prisonnières et sont encore détenues.

2. Aux termes du paragraphe 4 du dispositif de cette résolution, le Secrétaire général était prié de faire à cette fin des efforts soutenus et sans relâche, en employant les moyens qu'il jugerait les plus appropriés,

et de rendre compte à tous les Membres, le 31 décembre 1954 au plus tard, des progrès qu'il aurait accomplis. Le Secrétaire général a immédiatement adressé au Premier Ministre du Conseil de l'Etat et Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine un télégramme en date du 10 décembre 1954 (A/2888), dans lequel il exprimait le désir de le voir s'entretenir personnellement avec lui à Pékin.

3. Dans un télégramme en date du 17 décembre 1954, adressé au Secrétaire général (A/2888), le Premier Ministre du Conseil de l'Etat et Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine a répondu qu'il serait prêt à recevoir le Secrétaire général à Pékin, pour discuter avec lui des questions en jeu.

4. Dans un télégramme en date du 17 décembre 1954, adressé au Premier Ministre du Conseil de l'Etat et Ministre des affaires étrangères de la République popu-

laire de Chine (A/2888), le Secrétaire général a dit qu'étant donné les dispositions pratiques à prendre, il n'était pas encore en mesure de fixer la date de son arrivée, mais qu'il profiterait de son passage à Stockholm pour étudier ces dispositions avec l'ambassadeur de la République populaire de Chine.

5. Le 19 décembre 1954, le Secrétaire général a eu, à Stockholm, une entrevue avec le général Keng Piao, ambassadeur de la République populaire de Chine, et a examiné avec lui diverses questions d'ordre pratique relatives à son prochain voyage à Pékin. Cet échange de vues a permis de préciser certaines des dispositions à prendre.

6. Le Secrétaire général quitte New-York aujourd'hui 30 décembre, pour se rendre à Pékin; son départ a été quelque peu retardé du fait que les préparatifs ont exigé plus de temps qu'on ne le prévoyait tout d'abord.

## RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS

<i>Cotes des documents</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages</i>	<i>Observations et références</i>
A/2616	Note du Secrétaire général transmettant un télégramme, en date du 7 décembre 1953, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine		Document miméographié seulement
A/2641	Question de Corée. — Rapports de la Commission neutre de rapatriement concernant la période du 9 septembre 1953 au 21 février 1954		Voir <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, huitième session, Supplément n° 18</i>
A/2642	Question de Corée. — Rapport du Commandement des forces des Nations Unies sur l'activité de la Commission neutre de rapatriement		<i>Ibid.</i> , Supplément n° 19
A/2830	<b>Etats-Unis d'Amérique: demande d'inscription d'une question nouvelle à l'ordre du jour de la neuvième session.....</b>	<b>1</b>	
A/2843	<b>Etats-Unis d'Amérique: demande d'inscription d'une question nouvelle à l'ordre du jour de la neuvième session.....</b>	<b>2</b>	
A/2888	Echange de télégrammes entre le Secrétaire général et le Premier Ministre du Conseil de l'Etat et Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine		Document miméographié seulement
A/2889	Télégramme en date du 17 décembre 1954 adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine		<i>Idem</i>
A/2891	<b>Rapport provisoire du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 906 (IX).....</b>	<b>3</b>	
A/L.182	<b>Australie, Belgique, Canada, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Grèce, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Turquie, Union Sud-Africaine: projet de résolution.....</b>		
A/RESOLUTION/ 247	<b>Résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa 509<sup>e</sup> séance plénière, le 10 décembre 1954.....</b>	<b>3</b>	Voir également <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session, Supplément n° 21, résolution 906 (IX)</i>
S/1722	Télégramme, en date du 27 août 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine		Voir <i>Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquième année, Supplément de juin, juillet et août 1950</i>
S/1743	Télégramme en date du 30 août 1950 adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine		<i>Ibid.</i>
S/1808	Télégramme en date du 24 septembre 1950 adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine pour être transmis au Président du Conseil de sécurité, et relatif au bombardement aérien du territoire de la Chine		Voir <i>Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquième année, Supplément de septembre à décembre 1950</i>